



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 063-200071199-20241216-CCPL_2024_162-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 6 décembre 2024
Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 10 pouvoirs	

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Denis-Combarnazat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Stéphane HOUSSIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT, David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE

Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Guillaume LAURENT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_162 : Finances - Attribution de marché pour les assurances
de la collectivité

Commande Publique - Marchés publics

Rapporteur : Luc CHAPUT

La communauté de communes a lancé une consultation pour trouver son nouvel assureur. Il convient d'attribuer le marché.

A la suite de la consultation, les entreprises suivantes ont répondu :

- Lot 1 - Dommages aux biens :
 - Axa : 16 692,52 € TTC pour l'offre de base, 16 573,42 € TTC pour la variante 1, 15 857,96 € TTC pour la variante 2.
- Lot 2 - Responsabilité civile :
 - Axa : Pas de réponse pour l'offre de base, 14 573,67 € TTC pour la variante 1.
- Lot 3 - Protection juridique de l'EPCI :
 - Axa : 2 139,00 € TTC pour l'offre de base, pas de variante.
 - Sarre et Moselle assurances : 3 026 € TTC pour l'offre de base, pas de variante.
- Lot 4 - Protection fonctionnelle des agents et des élus :
 - Infructueux
- Lot 5 - Flotte auto et auto-missions :
 - Axa : 7 207,32 € TTC pour l'offre de base, 7 425,12 € TTC pour la variante 1.
- Lot 6 - Dommages aux biens des aires d'accueil des Gens du Voyage :
 - Infructueux

Après analyse des offres, la commission MAPA propose au conseil :

- d'attribuer le lot 1 – Dommages aux biens – à Axa selon leur variante n°2 pour 15 857,96 € TTC.
- d'attribuer le lot 2 – Responsabilité civile – à Axa selon leur variante n°1 pour 14 573,67 € TTC.
- d'attribuer le lot 3 – Protection juridique de l'EPCI – à Axa selon leur offre de base à 2 139,00 € TTC.
- d'attribuer le lot 5 – Flotte auto et auto-missions – à Axa selon leur offre de base à 7 207,32 € TTC.
- de déclarer infructueux les lots 4 et 6.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer le marché Assurances comme suit :
- le lot 1 - Dommages aux biens à Axa selon leur variante n°2 pour 15 857,96 € TTC,
- le lot 2 - Responsabilité civile à Axa selon leur variante n°1 pour 14 573,67 € TTC,
- le lot 3 - Protection juridique de l'EPCI à Axa selon leur offre de base à 2 139,00 € TTC,
- le lot 5 - Flotte auto et auto-missions à Axa selon leur offre de base à 7 207,32 € TTC,
- de déclarer infructueux les lots 4 et 6,
- d'autoriser le président à notifier cette attribution aux entreprises,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision,
- d'autoriser le président à signer tous les avenants sans impact financier avec les entreprises retenues durant la durée de leur marché.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 décembre 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement

